

REUNION DE CONSEIL du 12 juillet 2017 à 18h30

Date de convocation : 05/07/2017

Etaient présents : PROST Jacques, RAYMOND Jean, PINGET Monique, MARION Marie-Noëlle, MALANDRE Madeleine, LADARRE Patrice, FRELIH Jean-Marc, ROYER Sylvie, GOUJON Roland.

Absent excusé : Joël ROBIN (procuration à Patrice LADARRE), Jacqueline TELLEZ (procuration à Monique PINGET), Michel MUGNERET (procuration à Jean-Marc FRELIH), Sophie MALANDRE (procuration à Sylvie ROYER), Arlette LOPEZ et Francis SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FRELIH.

Le procès-verbal de la réunion du 19/06/2017 est approuvé à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : destination des coupes de bois pour l'exercice 2018

- Parcelle 6 : délivrance du taillis et petites futaies en 2018 et vente futaies en 2019.
- Parcelle 10 Partie : délivrance du taillis et petites futaies en 2017 et vente futaies en 2018.
- Parcelle 28 : délivrance du taillis et petites futaies en 2018 et vente futaies en 2019.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

Installation d'une antenne-relais par FREE MOBILE

Lors du conseil municipal du 19 juin 2017, le Maire informait les conseillers que le groupe FREE MOBILE envisageait l'installation d'une antenne-relais sur un terrain appartenant à la commune, lieudit « La Corriotte », qu'un dossier d'information technique était consultable en mairie par toute personne intéressée et qu'un projet de contrat de bail entre FREE et la commune était à l'étude.

Le conseil municipal avait alors approuvé le principe de ce projet d'installation et devait se prononcer ultérieurement. Vu le dossier technique présenté, Vu le projet de contrat bail présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'installation d'une antenne-relais de communications électroniques par Free Mobile au lieudit « La Corriotte » sis parcelle cadastrale B9 représentant une surface louée d'environ 121 m².
- **APPROUVE** les termes du contrat bail à intervenir entre Free Mobile et la Commune de Longchamp aux conditions suivantes :
 - loyer annuel de 3000 euros net.
 - durée du bail de douze années, renouvelable par tacite reconduction par périodes de six années.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat bail ainsi que toutes pièces relatives à cette délibération.

CHUPITO

Point de situation du dossier : les démarches vers le secteur commercial n'ont pas abouti pour l'instant, le Maire propose de ne négliger aucune piste et de poursuivre les investigations vers le Notaire, vers la MICA et vers des projets d'étude de transformation de ce bâtiment.

POINT DE SITUATION SUR LE DOSSIER ECOLE

Les subventions au titre de la DETR et de la Réserve Parlementaire sont attribuées, nous attendons les réponses concernant le Conseil Départemental et le FNADT.

VISITE DU SENAT

Les membres des conseils municipaux « jeunes » de Longchamp et de Longvic se rendront à Paris le samedi 7 octobre 2017 pour une visite du Sénat, accompagnés des parents et élus encadrants, en fonction des places disponibles (20 places pour Longchamp).

Coût global pour les 2 communes : 1600 € à répartir. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette sortie et son financement.

Compteurs LINCKY : ENEDIS, anciennement ERDF, procèdera par sous-traitance, en principe d'ici la fin de l'année, au remplacement des anciens compteurs des clients de la commune de Longchamp. Chaque personne concernée recevra un courrier d'ENEDIS 30 à 45 jours avant la date de pose.

Fête nationale du 14 Juillet : dernières mises au point.